

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

28 SEPTEMBRE 2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
2.1	Question orale de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « la faible attention accordée par la RTBF à l'athlétisme »	3
2.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « disparition de livres, cd, vidéos et DVD dans les bibliothèques et les médiathèques de la Communauté française »	4
2.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, et à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative au « manque d'équipements au Centre de prêt de matériel de la Communauté française de Naninne »	4
2.4	Question de M. Carlo Di Antonio à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « Mons, capitale culturelle européenne en 2015 »	5
2.5	Question de M. Denis Grimberghs à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'adoption par le gouvernement flamand d'un arrêté sur les fréquences radio »	6
3	Ordre des travaux	7

Présidence de M. Carlo Di Antonio.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 40.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – La question de Mme Emmercy à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « programme Media de la Commission européenne », est retirée à la demande de son auteure.

La question de M. Denis Grimberghs à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'adoption par le gouvernement flamand d'un arrêté sur les fréquences radio », est reportée.

2 Questions orales (Article 64 du règlement)

2.1 Question orale de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « la faible attention accordée par la RTBF à l'athlétisme »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la ministre, deux athlètes représentant la Belgique ont remporté une médaille d'or aux championnats d'Europe de Göteborg. Il s'agit de Tia Hellebaut et de Kim Gevaert. Il y a bien longtemps qu'un tel événement ne s'était produit. Heureusement, la presse écrite existe... En effet, les téléspectateurs belges n'ont pas pu assister à ces victoires en direct, à moins de zapper sur France Télévision ou Canvas.

Pourquoi une chaîne comme la RTBF, qui prétend réserver une place importante au sport, ne retransmet-elle pas un événement de cette ampleur ? Pourquoi le service sportif de la RTBF – ou sa direction – n'a-t-elle pas estimé utile une telle retransmission ?

Les raisons sont-elles communautaires, les médailles d'or concernant des athlètes néerlandophones, ou budgétaires ? Dans ce dernier cas, comment les autres chaînes ont-elles pu supporter de telles dépenses ?

L'athlétisme est-il un sport mineur pour la RTBF ? Je crains que la RTBF ne fasse l'impasse sur le Mondial d'Osaka de 2007.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – En préambule, je souhaiterais rappeler l'autonomie éditoriale de la RTBF et les compétences dévolues à son conseil d'administration – dans lequel votre groupe est d'ailleurs représenté – en matière de programmation dans le respect du contrat de gestion.

Concernant les championnats d'Europe de Göteborg, l'insatisfaction du public ne s'est manifestée que le soir du double exploit de nos athlètes... L'idéal eût été d'acheter cette soirée « à la carte ». Malheureusement, cela n'a pas été possible. Du 7 au 15 août, dans les journaux télévisés et le week-end sportif, la RTBF a consacré au total plus de trente-neuf minutes à la diffusion et à l'analyse de compétitions sportives, sans attendre la soirée des médailles. Je vous remets le détail minuté de ces séquences.

(Mme Laanan remet ce document à M. Crucke.)

Nous devons ajouter à cela une rubrique de trois minutes qui présentait toute la délégation belge, une semaine avant le début de la compétition.

La RTBF a le sentiment d'avoir rempli son rôle d'information lors des championnats d'Europe de Göteborg. En outre, vous serez heureux d'apprendre que, depuis le début de l'année, la RTBF a consacré à l'athlétisme plus de trente heures. Quant aux championnats du monde d'Osaka en 2007, tout reste à négocier.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie la ministre de sa réponse. Toutefois, l'autonomie de la RTBF ne doit pas l'exempter de ses missions. Et parmi celles-ci figurent la formation, l'instruction et l'éducation, notamment au sport. Et il est parfois plus efficace, sur le plan de la formation, de diffuser en direct des événements à portée européenne ou mondiale que de consacrer trente heures de sport sur des plages horaires à faible audience.

L'éducation passe par la retransmission en direct de l'événement où l'on voit l'athlète dans son effort et sans dopage, et non *via* des reportages épisodiques. Les commentaires sont aussi très importants. Sinon, on peut voir les images sans commentaire sur internet. Ceci est un exemple concret qui témoigne que les missions de la RTBF ne sont pas remplies.

2.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « disparition de livres, cd, vidéos et DVD dans les bibliothèques et les médiathèques de la Communauté française »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Cette question est moins polémique et plus thématique. Un certain nombre d'ouvrages et de médias mis à la disposition du public, souvent *via* la location, dans les bibliothèques et les médiathèques ne reviennent pas. Les raisons peuvent en être l'oubli, la perte voire le vol. Cette situation pose deux problèmes. D'une part, il s'agit d'un patrimoine qui n'est pas toujours remplaçable. D'autre part, il s'agit de l'argent public puisque ces institutions sont subsidiées par les pouvoirs publics qui mettent leurs collections à disposition de tout un chacun pour des sommes modiques.

En Flandre, on a constaté que ces disparitions s'élevaient à 10 %. Est-ce le cas en Wallonie ? Disposons-nous des taux, des statistiques et d'analyses ? Du côté néerlandophone, la solution trouvée est l'« amnistie bibliothécaire » : les sanctions sont levées si la personne remet le bien emprunté. Pourrait-on envisager une telle solution ou d'autres pistes en Communauté française pour retrouver les ouvrages disparus ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Il serait naïf de croire que les institutions de prêt ne connaissent pas de pertes de documents. La médiathèque de la Communauté française dispose de certains chiffres grâce à son système informatique de gestion de prêt. Elle estime que, lors de son dernier exercice, seul 0,14 % des médias prêtés sont mis en contentieux après un délai de non-retour. Le taux annuel de récupération de ces médias non retournés est de 73 %. Les amendes infligées en cas de retard varient selon les types de documents. Les montants sont indiqués sur son site. Je vous en éviterai la lecture. Lorsqu'une personne n'est pas en mesure de rendre un média, elle doit le rembourser. Finalement, l'ampleur du phénomène s'avère assez restreint.

Les bibliothèques connaissent également des non-retours d'ouvrages. Des procédures existent et des amendes sont imposées, ce qui fait réapparaître parfois des ouvrages. Néanmoins, aucune statistique n'est disponible.

Certains ouvrages ne sont pas restitués aux bibliothèques à temps et à heure. Des procédures sont prévues, dont l'imposition d'amendes. Le phénomène n'a pas été quantifié, mais il en a été

tenu compte dans le processus d'évaluation de l'activité des bibliothèques qui a impliqué les responsables d'institutions de prêt. Une approche détaillée n'a pas paru nécessaire.

Selon le rapport « Réseau public de la lecture en Communauté française. Évolution 2002, 2003 et 2004 », le nombre global de documents disponibles en Communauté française ne montre pas de disparitions importantes. Vous trouverez également dans cet état des lieux les montants des taxes et amendes perçus par les bibliothèques.

Les documents précieux ne peuvent être prêtés, ils peuvent seulement être consultés sur place. Sans doute cela n'empêche-t-il pas certaines personnes de découper les gravures dans des livres anciens, comme cela s'est produit à la bibliothèque publique du Grand Séminaire de Liège. Comme dans d'autres secteurs, la politique de prêt public doit tenir compte des avatars de son activité, mais ne pas considérer qu'ils en constituent le socle. Vos propositions ne me semblent donc pas utiles aujourd'hui. Je pense qu'il est préférable de souligner les actions qui visent à ouvrir les institutions au plus grand nombre. Par ailleurs, pour éviter que les livres mis de côté pour faire place aux nouveaux ne soient perdus à jamais, je soutiens l'initiative de la Réserve centrale de Lobbes qui permet à tout ouvrage indisponible en librairie de rester à la disposition des lecteurs ou chercheurs. Avant la création de cette plate-forme, plusieurs bibliothèques, faute d'espace de stockage, se débarrassaient d'un patrimoine quelque fois rare et précieux. Il fallait trouver une solution à cette forme de disparition volontaire de livres.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je me réjouis d'apprendre que le phénomène est moins inquiétant en Wallonie qu'en Flandre. Je pense néanmoins que disposer de statistiques nous permettrait de trouver des solutions et d'avoir une réflexion globale sur le sujet.

2.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, et à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative au « manque d'équipements au Centre de prêt de matériel de la Communauté française de Naninne »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la ministre, vous avez signé avec votre collègue fédéral de la Défense une convention de mise à disposition de 635 tentes aux mouvements de jeunesse. Cet accord devait pallier la criante défection d'équipements du centre de prêt de matériel de Naninne.

C'est une bonne nouvelle, certes, mais il est regrettable qu'elle nous arrive à la fin de la période estivale ; les tentes auraient été plus utiles au début de l'été. Cependant, mieux vaut tard que jamais. Ce matériel servira à l'avenir. Mais pourriez-vous me dire pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt ?

Dans l'une de vos communications, vous disiez vouloir traiter ce problème à long terme. Vous annonciez que le Centre de Naninne avait été re-financé. Son budget est en effet passé de 174 000 à 374 000 euros, si ma lecture est bonne. Cette augmentation substantielle de 200 000 euros sera-t-elle uniquement affectée à des investissements matériels ? Sinon, quelle sera la ventilation de ce financement ? Les tentes seront-elles uniquement achetées ou bien également fabriquées ?

Les travailleurs de Naninne se plaignent du manque de personnel. Une part de ce budget sera-t-elle consacrée à l'engagement d'effectifs supplémentaires ?

J'aimerais savoir aussi sur quels critères ces tentes sont distribuées. S'agit-il de paramètres chronologiques ou liés aux fédérations ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Pour rappel, la convention triennale qui a été signée à la fin de l'été ne concernait pas les camps de 2006 mais ceux des trois années suivantes. En revanche, pour l'été passé, nous avons fait en sorte que les mouvements de jeunesse qui n'avaient pas trouvé de tentes au centre de Naninne puissent disposer de celles de la Défense. Je peux vous transmettre la convention, le document relatif à l'année 2006 comme celui de notre accord triennal.

Nous avons réparti le matériel selon des critères chronologiques. Les mouvements de jeunesse devaient transmettre au ministre Flahaut un document attestant de l'incapacité du Centre de Naninne de répondre à leur demande. Son cabinet se chargeait ensuite de leur distribuer le matériel par ordre chronologique. La Défense avait même prévu un transport de village en village. Vous voyez que le ministre a veillé à répondre au mieux à la demande de la Communauté française.

Par ailleurs, lorsque les mouvements de jeunesse n'étaient pas au point de rendez-vous avec le camion, les communes se chargeaient de la livraison des tentes. Cela s'est passé dans pas mal de communes de Wallonie et de Bruxelles.

Les 200 000 euros devraient permettre au centre de prêts de trouver une solution structurelle aux problèmes rencontrés. La priorité sera donnée à la confection de nouvelles tentes. Pour l'instant, ce budget est donc affecté spécifiquement à

l'équipement. Je pense que les choses se sont relativement bien passées sur le terrain. Je n'ai pas eu d'écho de mouvements de jeunesse qui n'auraient pas trouvé de tentes.

Nous avons démontré que les synergies pouvaient avoir lieu, même avec des autorités qui n'étaient pas, à priori, considérées comme d'éventuels relais culturels.

Par ailleurs, sachez que pour répondre à la problématique du personnel nécessaire au fonctionnement du Centre de Nannines, M. Eerdenkens, les services du personnel de l'administration et moi-même travaillons à l'élaboration d'un cadre d'emploi suffisant.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis satisfait d'apprendre que le budget sera de 200 000 euros.

Je regrette néanmoins que vous ne précisiez pas quand le cadre d'emploi pour le Centre de Nannine sera complété. En effet, si c'est une bonne chose d'investir dans les tentes, encore faut-il disposer du personnel suffisant pour les distribuer. J'espère que la résolution rapide de ce problème vous épargnera d'avoir à répondre à nouveau à une question sur ce sujet.

(M. Grimberghs prend la présidence de la commission.)

2.4 Question de M. Carlo Di Antonio à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « Mons, capitale culturelle européenne en 2015 »

M. Carlo Di Antonio (cdH). – L'objet de ma question a déjà été et sera encore évoqué à de nombreuses reprises. Il s'agit, en effet, d'un enjeu important pour la Communauté française et pour ma Région, celle de Mons. Nous savons qu'une telle aventure doit être bien préparée.

Être désignée comme capitale européenne de la culture est une opportunité pour bénéficier de retombées non négligeables sur les plans touristique, médiatique et financier, notamment en terme de création d'emplois pour la ville et ses alentours. Afin de soutenir la candidature de la Ville de Mons, une fondation d'utilité publique, intitulée « Mons 2015 », a été créée

Comme vous l'affirmiez lors de la commission du 12 juillet dernier, « les expériences réussies de capitales européennes s'appuient généralement sur l'ensemble des forces d'une région et regroupent tant les secteurs associatifs que la population ».

Cependant, à Mons, ni les communes avois-

nantes ni le monde associatif et culturel local ne sont, pour le moment, impliqués. Pour un projet qui se veut fédérateur et dont on parle déjà beaucoup, cela peut sembler paradoxal. En effet, pour pouvoir rayonner au niveau international, il faut aussi pouvoir rayonner dans son arrondissement ! En outre, aucune information n'a été communiquée sur la structure de pilotage envisagée. Déjà j'aimerais savoir si toutes les tendances philosophiques y seront représentées ?

Par ailleurs, les acteurs culturels seront-ils actifs dans la conception du projet ? Quel sera le soutien financier de la Communauté française ? Quelles formes prendront les subsides et à quelles conditions ? Un appel à projet est-il prévu pour définir le contenu des actions culturelles de 2015 ? Enfin, y aura-t-il un appel à candidature prévu pour la direction de la structure de pilotage ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.- Le projet « Mons, Capitale de la culture en 2015 » concernera une région particulièrement fertile sur le plan culturel et se déclinera en une dynamique globale impliquant les pays limitrophes, les régions mitoyennes et les communes voisines afin de renforcer le rôle de la culture et de la création dans notre société.

Je partage pleinement votre souci de voir cette manifestation emporter une large adhésion. Je peux vous assurer que je serai attentive à ce que rien ne soit négligé et que l'ensemble des citoyens et le secteur associatif y soient impliqués de diverses manières.

Des ateliers ouverts à tous ont été organisés sur le sujet à Mons. Le conseil culturel participatif, une initiative propre à cette ville, s'investit lui aussi dans cette préparation. Les responsables du projet ont déjà reçu des propositions d'associations ou de particuliers.

Contrairement à vos affirmations, d'autres communes de l'arrondissement ont déjà manifesté leur intérêt. Nous comptons y associer l'ensemble des forces vives. L'asbl *Mons Métropole*, qui regroupe les milieux économiques de la région, a pu assister, il y a un an, à une conférence de Didier Fussillé, l'intendant de Lille 2004, qui est, dès à présent, associé à la préparation de « Mons 2015 ».

Je ne partage donc pas votre opinion selon laquelle le projet serait conduit de manière « très privée ». Plus de huit ans avant sa mise en œuvre, il me semble normal que l'initiative en revienne au collège de la Ville de Mons qui a désigné, il y a plusieurs mois, l'intendant chargé de la préparation du dossier.

En étroite collaboration avec mon cabinet, une

méthodologie est en cours d'élaboration, visant à fédérer tous les citoyens pour la réussite de cet ambitieux projet et, surtout, pour la pérennité de l'investissement au-delà de 2015, tant pour la région de Mons que pour l'ensemble de la Communauté française. J'aurai le plaisir de vous exposer ce projet d'ici à la fin de l'année, quand le plan de travail aura été proposé.

En réponse à vos préoccupations, il est bien entendu que toutes les tendances philosophiques sont impliquées. Un tel projet requiert une très large adhésion. Le projet doit encourager les initiatives de l'ensemble des acteurs culturels de la région. Il est trop tôt pour en définir les modalités, mais nous envisagerons sans doute, comme à Lille, une forme de labellisation liée au cofinancement et à la cohérence du projet global.

Quant à l'appel à candidatures pour la direction de la structure de pilotage, ce seront les autorités subsidiaires et la Ville de Mons qui en examineront les modalités. Vous connaissez mon souci de transparence ; néanmoins, aujourd'hui, personne n'est rémunéré pour cette tâche préparatoire.

Enfin, je vous confirme que tout sera mis en œuvre pour que nous disposions des moyens nécessaires à la réalisation de cet ambitieux projet. Je le rappelle, le budget de Lille 2004 a été estimé à plus de 70 millions d'euros, dont 10 % du mécénat privé. Un premier schéma de financement sera proposé avec le plan de travail que je viens d'évoquer et que j'aurai bientôt le plaisir de vous exposer.

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Nous sommes d'accord sur les objectifs. Mais je précise que toutes les communes ont manifesté leur intérêt pour ce projet et que la plupart d'entre elles n'en ont pas encore reçu le moindre écho. Les structures et centres culturels de la région ont été peu sollicités jusqu'ici. Nous ne sommes qu'en 2006, mais nous resterons attentifs à l'évolution de ce projet.

(M. Carlo Di Antonio reprend la présidence de la commission.)

2.5 Question de M. Denis Grimberghs à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'adoption par le gouvernement flamand d'un arrêté sur les fréquences radio »

M. Denis Grimberghs (cdH). – Madame la ministre, je vous interroge à nouveau sur le plan de fréquences. Ma question est cette fois liée à l'adop-

tion, par le gouvernement flamand, d'un arrêté sur son plan de fréquences paru le 1er septembre et qui remplace l'ancien. Ce dernier a été suspendu en décembre dernier par le Conseil d'État à la suite d'une plainte de la Communauté française motivée par une coordination insuffisante entre les Communautés. La section « législation » du Conseil d'État n'avait en effet pas été consultée. Depuis, il a remis un avis sur le nouveau texte qui confirme la compétence de la Communauté flamande dans l'attribution des fréquences radio après la conclusion d'un accord de coopération avec la Communauté française ou de manière unilatérale s'il est établi que ce plan n'empêche pas les autres communautés d'octroyer des fréquences sur leur territoire.

Qu'en est-il de l'évolution du plan de fréquences radio en Communauté française ? L'arrêté flamand peut-il influencer la conception du plan de fréquences de la Communauté française et quel est son impact ? Nos intérêts pourraient-ils être lésés et si oui, comptons-nous agir ?

Une concertation avec la Communauté flamande a-t-elle eu lieu avant ou après la publication de l'arrêté ?

Pouvons-nous attendre la finalisation du plan de fréquences de la Communauté française dans les semaines qui viennent ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – L'aboutissement du plan de fréquences de la Communauté française a été suspendu à la fin des négociations entamées en avril 2005 avec les autres Communautés. Après un échec de la médiation du Premier ministre en avril dernier, les Communautés avaient repris le collier seules. Un groupe de travail technique continuait à échanger des propositions sur les fréquences contestées. Ce travail mené dans l'esprit de la loyauté fédérale a été interrompu par l'adoption de l'arrêté du gouvernement flamand rétablissant deux arrêtés de 2001 et 2003 dont une grande partie des fréquences publiques et privées avait été suspendue par le Conseil d'État.

Le premier impact de l'arrêté flamand conforte le principe qu'une Communauté peut confectionner unilatéralement un plan de fréquences pour autant qu'elle n'empêche pas une autre Communauté de mener sa propre politique. J'aurai ce principe à l'esprit quand je déposerai mon projet de plan de fréquences FM destiné aux réseaux privés et aux radios indépendantes de notre Communauté. Le second impact est de faire redémarrer le carrousel des plans de fréquences adoptés unilatéralement et des recours au Conseil d'État. À ce jeu, la Communauté française a démontré

son droit et a obtenu la suspension de dizaines de fréquences flamandes. J'ai donné instruction à un avocat d'examiner la nécessité de recourir au Conseil d'État. L'objectif de ces recours éventuels est de préserver les droits légitimes des radios de la Communauté française tant privées que publiques.

La question de la concertation entre les Communautés est intéressante. Cela fait un an que les techniciens et les politiques se rencontrent avec ou sans les représentants de l'État fédéral. La Communauté française formule depuis un an des propositions précises et argumentées. L'IBPT (Institut belge des services postaux et de télécommunications) a aussi proposé des solutions de compromis mais le plus souvent la Communauté flamande refuse.

J'ai la certitude que la Communauté flamande ne veut rien négocier. La Communauté française compte proposer un plan de fréquences dans les plus brefs délais. Je ne peux donner une date précise dans la mesure où ce plan devra être solidement motivé et démontrer entre autres qu'il n'empêche pas la Communauté flamande de mener sa politique. Enfin, une rencontre hebdomadaire est organisée au sein de mon cabinet avec l'association radio, en présence notamment d'un membre du cabinet de Mme Arena et d'un autre de celui de Mme Simonet afin de créer une concertation la plus large possible. La priorité est de mettre en place un maximum de sécurité juridique.

M. Denis Grimberghs (cdH). – J'espère que l'on va pouvoir sortir du tunnel. Après des années de présence au parlement de la Communauté française, je ne voudrais pas terminer ma carrière avec une collection de ministres ayant annoncé une solution imminente sans que ce plan n'ait abouti !

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Nous avons toujours répondu avec beaucoup de sincérité. Ce n'est pas le genre de chose que l'on dit à la légère.

M. Denis Grimberghs (cdH). – Certains ont été plus légers que vous sur le sujet ! Ce sont les effets qui comptent. C'est ce que les gens attendent.

3 Ordre des travaux

M le président. – La question de M. Paul Galand à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « L'Éthique publicitaire à la RTBF », est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions orales.

– *L'heure des questions se termine à 11 h 15.*